

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Avis n° 2024 / 26 / CARBON / 4 du 14 février 2024 relatif au projet de giga-usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à FOS-SUR-MER (13)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-14 ;

Vu sa décision n° 2023/ 43/ CARBON/ 1 décidant d'organiser une concertation préalable selon l'article L121-9 ;

Vu le bilan des garants de la concertation préalable sur le projet de giga-usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à Fos-sur-Mer du 29 novembre 2023 ;

Vu la réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable de janvier 2024 ;

Vu l'information sur le dispositif de concertation continue, communiquée en janvier 2024 à la CNDP par les maître d'ouvrage ;

Vu la décision n° 2023 / 94 / DIALOGUE ZONE FOS / 1 du 26 juillet 2023 relative à la préparation du dialogue de territoire sur la zone Fos Berre ;

Après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

- le document publié par les maîtres d'ouvrage, en réponse au bilan de la concertation préalable, répond aux questions, arguments et contributions posées par le public et aux demandes et recommandations formulées par les garants ;
- les collectivités publiques ont apporté pendant et après cette concertation préalable des informations partielles en réponse aux questions du public, notamment en matière d'infrastructures routières et de développement de l'offre de logements ;
- les maîtres d'ouvrage proposent de poursuivre la concertation jusqu'à l'enquête publique, puis jusqu'à l'ouverture du chantier selon des modalités correspondant aux recommandations des garants ;

RECOMMANDE QUE :

- les maîtres d'ouvrage touchent un large public lors de la concertation continue ;
- les collectivités publiques (État, Région, Département, Métropole et Communes) ainsi que le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) participent à la concertation continue en vue de répondre aux interrogations du public, notamment en matière d'infrastructures routières et de logements, dans le cadre du débat global sur le territoire de FOS, le cas échéant ;
- les maîtres d'ouvrage se coordonnent avec les porteurs des projets H2V et GravitHy, si ces projets sont confirmés à l'issue de leur propre concertation préalable, en vue d'assurer une cohérence dans l'organisation des concertations continues et une optimisation des participations ; cette coordination sera également assurée par les garants.

Fait le 14 février 2024.

Le président
M. Papinutti